



MÉMOIRE SUR
L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

PRÉSENTÉ PAR LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

À LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

MONTMAGNY (QUÉBEC)
29 MARS 2007

Présentation

M. Richard Lehoux
Administrateur
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ)
Et Préfet de la MRC de la Nouvelle-Beauce

M. Jean-Denis Morin
Administrateur membre de l'exécutif de la CRÉ
Et Président de l'UPA de la Beauce

Recherche et rédaction

M. Jean-Michel Bordron
Directeur
Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA)

M. Martin Vaillancourt
Conseiller en développement régional
CRÉ

Support et révision linguistique

Mme Julie Lapierre, secrétaire de direction, CRÉ

Comité de rédaction et membres du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire de la CRÉ

Mme Luce Bisson
Présidente
UPA de Lévis-Bellechasse

M. Richard Lehoux
Préfet
MRC de la Nouvelle-Beauce

M. Jean-Michel Bordron
Directeur
TACA

M. Jean-Denis Morin
Président
UPA de la Beauce

M. Mario Cantin
Administrateur
TACA

M. Étienne Pouliot
Administrateur
TACA

M. Normand Côté
Administrateur
TACA

M. Martin Vaillancourt
Conseiller en développement régional
CRÉ

M. Louis-J Desjardins
Président
UPA de la Côte-du-Sud

M. Maurice Vigneault
Président
UPA de Lotbinière

Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

25, boulevard Taché Ouest, bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9
Téléphone : 418-248-8488
Télécopieur : 418-248-4581
www.chaudiere-appalaches.qc.ca

Liste des acronymes

| | |
|-------|---|
| CAAAQ | Commission sur l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire québécois |
| CRÉ | Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches |
| GC | Groupe-conseil |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| PSA | Plan stratégique régional 2005-2010 du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches |
| PSR | Plan stratégique régional 2002-2007 de la Chaudière-Appalaches |
| TACA | Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches |
| UPA | Union des producteurs agricoles |

Table des matières

| | |
|--|-------|
| Introduction | ...2 |
| La région de la Chaudière-Appalaches | ...3 |
| La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches | ...4 |
| Le Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire | ...4 |
| L'intérêt de la CRÉ envers les travaux de la CAAAQ | ...5 |
| L'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région | ...5 |
| La nécessité de définir une vision de développement commune du secteur agricole et agroalimentaire et l'importance de la concertation | ...7 |
| Chapitre 1 : Le Plan stratégique du secteur agricole et agroalimentaire 2005-2010 : un outil régional | ...8 |
| Le PSA 2005-2010 : un outil régional | ...9 |
| Chapitre 2 : Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire : un levier du développement régional | ...10 |
| Un secteur fort et fragile à la fois qui interpelle la société | ...10 |
| Un équilibre nécessaire entre développement économique, social et environnemental | ...11 |
| La gouvernance régionale du secteur agricole et agroalimentaire : le temps des alliances et la place de la concertation | ...11 |
| Chapitre 3 : Éléments pour une politique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire | ...14 |
| Maintenir l'expertise et développer de nouveaux services dans les régions | ...14 |
| Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité du territoire | ...15 |
| Responsabiliser le consommateur et l'impliquer dans la mise en œuvre des solutions | ...15 |
| Maintenir des services gouvernementaux en région | ...16 |
| Assurer la pérennité des acquis issus de la concertation | ...17 |
| Conclusion | ...19 |
| Références | ...20 |
| Annexes | |
| 1. Sommaire des recommandations | ...21 |
| 2. Liste des membres du conseil d'administration au 8 février 2007 | ...23 |
| 3. Méthodologies et faits saillants de l'enquête sur la perception de la population de la Chaudière-Appalaches sur le positionnement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région | ...25 |

Introduction

L'industrie agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches représente plus de 33 300 emplois, répartis entre 10 800 emplois dans le secteur de la production, 7 000 dans la transformation, 1 000 dans le commerce de gros, 8 100 dans le commerce de détail et 6 400 dans la restauration. La valeur globale de la production agricole dépasse 1,2 milliard de dollars par année et les entreprises de transformation y ajoutent pour plus de 1,7 milliard de dollars annuellement. Les secteurs de la distribution et de la restauration totalisent un chiffre d'affaire légèrement inférieur à un milliard de dollars par année.

Malgré la vitalité de ce secteur et de son importance économique pour la Chaudière-Appalaches, notre région partage avec l'ensemble du Québec la situation qui prédomine actuellement dans l'agriculture. La crise est là! Ce n'est pas la première, loin de cela, et le secteur en a déjà relevé d'autres. Cependant, cette crise-ci semble différente; elle apparaît à la fois conjoncturelle et structurelle. Ce qui en fait une très particulière. À titre de témoin, le cas récent de l'entreprise Olymel, s'il y avait eu cessation des activités, aurait représenté, à lui seul, une perte de plus de 1 000 emplois directs, soit la perte de 15 % des emplois dans le secteur de la transformation agroalimentaire. Ceci sans compter les pertes d'emplois indirects qui auraient pu se produire chez les fournisseurs et clients d'Olymel et à la ferme chez les producteurs porcins.

La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (CRÉ) partage donc, avec les membres de la Commission, le sentiment d'urgence qui confronte l'ensemble de l'industrie agricole et agroalimentaire du Québec.

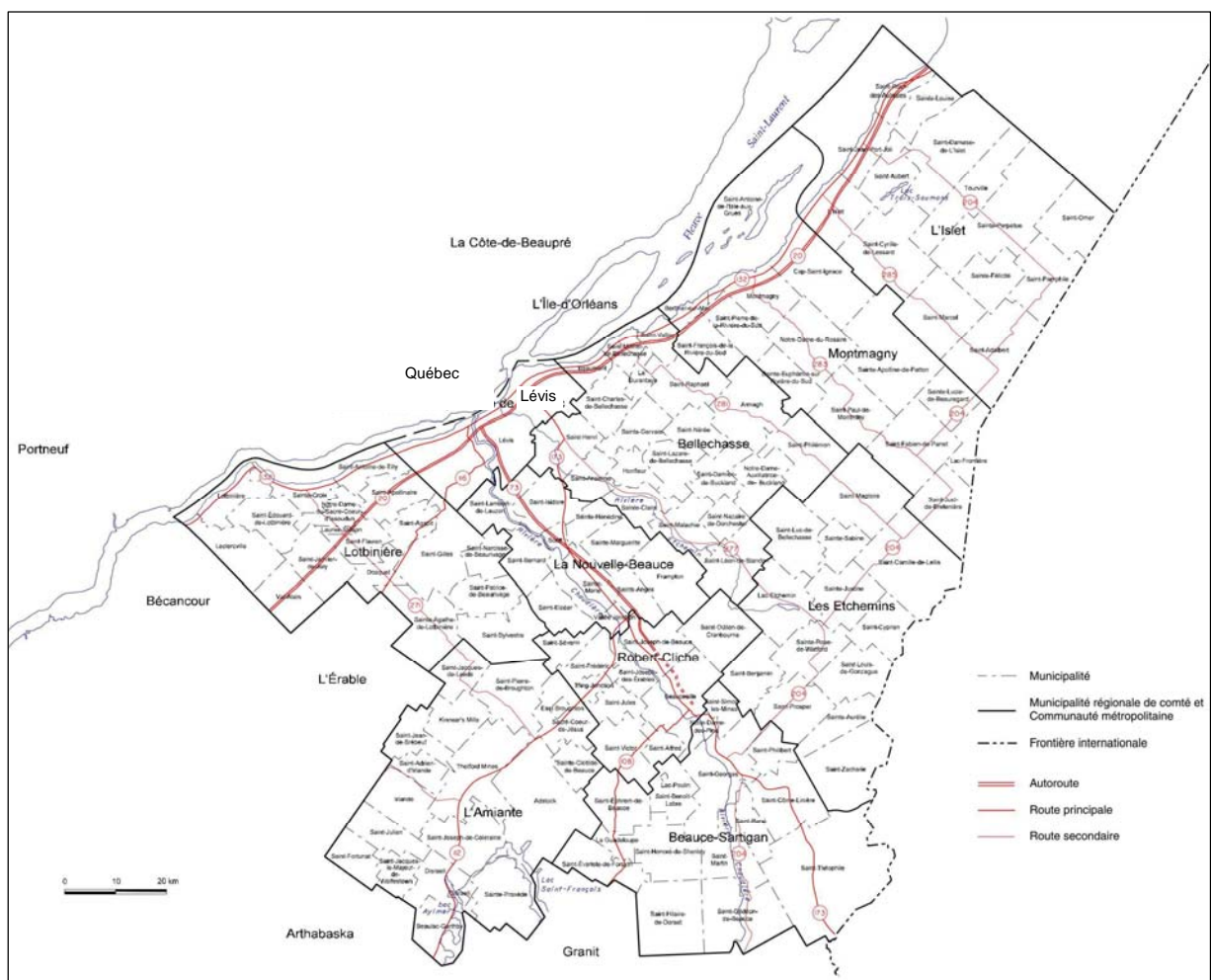
Dans le présent mémoire, la CRÉ cherche donc à relever un ensemble de préoccupations et de recommandations qui permettront de façonner l'avenir de ce secteur d'activité et plus particulièrement, en assurer la pérennité dans la région de la Chaudière-Appalaches.

La région de la Chaudière-Appalaches

D'une superficie de 15 261 km², la région de la Chaudière-Appalaches est bornée au nord-est par la région du Bas-Saint-Laurent, au nord-ouest par le fleuve Saint-Laurent et la région de la Capitale-Nationale, au sud-ouest par les régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie et au sud-est par la frontière internationale avec les États-Unis d'Amérique.

La région de la Chaudière-Appalaches compte 396 171 personnes (2005), réparties en 136 municipalités regroupées en neuf municipalités régionales de comté (MRC) et un pôle urbain, Lévis.

Figure 1 Carte de la Chaudière-Appalaches



La Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches

Organisation constituée en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (L. R. Q. c. M-22.1), la CRÉ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec pour la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle a comme principaux mandats de favoriser la concertation des partenaires de la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En plus de son rôle de concertation, la CRÉ vise également à promouvoir les intérêts de la région, à soutenir les acteurs économiques, politiques, sociaux et culturels, à développer un sentiment d'appartenance, à susciter une solidarité dans Chaudière-Appalaches et finalement, à évaluer, proposer et mener des projets à incidence régionale.

Le conseil d'administration de la CRÉ est composé de 44 membres, comprenant 36 membres avec droit de vote, dont 24 élus municipaux provenant de l'ensemble du territoire de la Chaudière-Appalaches et 12 représentants socioéconomiques, ainsi que 8 membres sans droit de vote, soit les députés représentant la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale du Québec. La liste des membres du conseil d'administration de la CRÉ est présentée en annexe.

Pour faciliter la concertation régionale, la CRÉ s'est dotée de dix groupes-conseils qui réunissent les principaux intervenants régionaux autour d'un même thème, soit :

- Agriculture et agroalimentaire
- Milieu forestier
- Développement durable
- Famille
- Santé
- Éducation
- Formation de la main-d'œuvre
- Culture, loisir, sport et tourisme
- Développement social et communautaire
- Développement des entreprises et innovation

Le Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire

Le Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire de la CRÉ (GC) est composé de quatre représentants de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches, de quatre représentants des Fédérations régionales de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA), soit celles de la Beauce, de la Côte-du-Sud, de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic, et d'un administrateur délégué provenant du conseil d'administration de la CRÉ.

En plus de l'administrateur délégué, le GC est représenté au conseil d'administration de la CRÉ par un représentant désigné parmi les membres qui composent le GC.

Le rôle du GC est d'abord consultatif. Il apporte un éclairage dans l'analyse des dossiers en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire de la région en élaborant des avis et des recommandations.

Le GC fonctionne par recherche de consensus et il peut s'entourer d'invités en lien avec les sujets de travail.

L'intérêt de la CRÉ envers les travaux de la CAAAQ

L'intérêt de la CRÉ à participer aux travaux de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) s'explique à la fois par l'importance qu'occupe l'industrie agricole et agroalimentaire dans la région, ainsi que, de façon plus générale, sur l'importance que la CRÉ accorde à la concertation dans le développement de la région.

De façon plus précise, la CRÉ désire partager, avec les membres de la CAAAQ, sa vision de l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire, plus principalement sur le lien étroit qui existe entre ce secteur d'activité et le développement régional. En ce sens, les préoccupations de la CRÉ cherchent davantage à répondre aux questions des chapitres 9 et 10 du document de consultation de la CAAAQ, chapitres portant respectivement sur « La ruralité et le développement régional » et sur « La gouvernance ». Aussi, les commissaires seront à même de constater que divers partenaires régionaux traiteront des autres éléments présentés dans le document de consultation produit par la CAAAQ.

Par ailleurs, la CRÉ attend des travaux de la CAAAQ qu'elle puisse recommander au gouvernement une véritable politique agricole au service du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

La CRÉ présente donc, dans ce mémoire, son principal outil de planification de ce secteur, le « Plan stratégique 2005-2010 - Secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches » (PSA) et fait également des recommandations sur ce qu'une politique québécoise agricole devrait contenir pour contribuer davantage au développement régional.

L'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région

Historiquement, la région de la Chaudière-Appalaches est profondément liée à l'agriculture. C'est la classe agricole qui a ouvert ses premières routes. C'est la classe agricole encore qui a produit ses premières richesses. C'est une partie de la classe agricole toujours qui, après avoir quitté son occupation originelle, a engagé une première diversification économique et pris le virage de l'industrialisation, développant ainsi le secteur industriel manufacturier que l'on connaît aujourd'hui.

Aujourd'hui, le secteur agricole et agroalimentaire occupe toujours une place névralgique dans l'économie de la Chaudière-Appalaches. Il fournit directement près d'un emploi sur six à la région et contribue, plus que tout autre secteur, à la stabilité de l'économie régionale et à l'occupation dynamique du territoire.

La Chaudière-Appalaches est la deuxième région agricole en importance au Québec avec 17 % des emplois agricoles québécois et plus de 5 400 exploitations agricoles réparties sur son territoire. Dans le secteur de la transformation alimentaire, la région se situe au troisième rang sur les seize régions administratives du Québec avec près de 140 entreprises qui génèrent 7 000 emplois et des ventes annuelles de plus de 1,7 milliard de dollars. La région compte également près de 675 établissements qui vendent des aliments et qui génèrent 8 100 emplois, avec des ventes de près de 960 millions de dollars.

Les tableaux suivants synthétisent les données régionales du secteur agricole et agroalimentaire. Les données du tableau 2 sont tirées de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2004, réalisée par le MAPAQ.

Tableau 1 : Emplois dans le secteur agricole et agroalimentaire

| Domaine | |
|--------------------|---------------|
| Agriculture | 10 800 |
| Commerce de détail | 8 100 |
| Commerce de gros | 1 000 |
| Restauration | 6 400 |
| Transformation | 7 000 |
| Total | 33 300 |

Tableau 2 : Répartition du revenu annuel selon le type de production

| Types de production | Revenus en \$ | Nombre d'exploitation |
|----------------------------|----------------------|------------------------------|
| Acéricole | 51 377 000 | 2 800 |
| Avicole | 116 290 000 | 199 |
| Bovine | 114 256 000 | 1 294 |
| Horticole | 37 500 000 | non disponible |
| Laitière | 380 698 000 | 1 641 |
| Porcine | 460 622 000 | 908 |
| Divers | 46 292 000 | non disponible |
| Autres élevages | 16 526 000 | non disponible |
| Total | 1 223 561 000 | 5 421* |

* Ce nombre est le total des exploitations de la région et non la somme des chiffres précédents. Une même entreprise peut avoir des revenus dans plusieurs productions.

Pour que le développement du secteur agricole et agroalimentaire se poursuive, l'ensemble des intervenants de la région ont décidé, il y a deux ans, de conduire un chantier qui a permis d'identifier des pistes de développement futur qui s'articulent autour des thèmes suivants :

- La qualité et le caractère distinct des produits de la région sont des éléments incontournables pour que les entreprises du secteur se positionnent favorablement sur les marchés.
- Dans un contexte commercial dans lequel les défis sont de taille, le dynamisme des entreprises représente à coup sûr un atout pour le

développement du secteur, il faut donc que la région mise sur la force de l'entrepreneuriat qui la caractérise et qui est déjà reconnue à l'échelle du Québec.

- La capacité du secteur à organiser son développement sur l'ensemble du territoire est un facteur essentiel à la viabilité des entreprises et de plusieurs communautés rurales.
- Le concept de développement durable, qui sous-tend l'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement, doit permettre d'orienter la recherche d'un équilibre entre les besoins immédiats de développement, les conditions d'existence des communautés et la capacité de régénération des écosystèmes.

La nécessité de définir une vision de développement commune du secteur agricole et agroalimentaire et l'importance de la concertation

La tenue même de cet exercice de planification stratégique est le meilleur garant de cette capacité régionale à trouver des solutions durables. Si le contenu du PSA est centré sur le court et moyen termes, le mécanisme, lui, est porteur du long terme par la concertation sur laquelle il repose.

Autrement dit, le danger ultime, pour le secteur agricole et agroalimentaire de la région, serait de ne pas avoir collectivement de lieux, de temps et de moyens pour aviser et décider des solutions à mettre en œuvre. Comment préparer l'avenir? Comment, ensemble, se préparer aux changements? Ces mécanismes de concertation doivent donc être sans cesse élargis et renforcés pour pouvoir apporter des réponses collectives aux enjeux qui nous affectent tous.

Chapitre 1 : La Plan stratégique régional 2005-2010 du secteur agricole et agroalimentaire

Il y a maintenant deux ans, la région a intitulé le PSA « Organiser et valoriser un secteur des plus prometteurs ». La région continue aujourd'hui à affirmer que l'agriculture est un secteur d'avenir parce qu'il est au carrefour de préoccupations et de réponses à des enjeux majeurs de notre temps, tels que la santé publique, le développement durable, l'aménagement du territoire, l'équilibre nécessaire entre les milieux urbains et ruraux ainsi que la protection des espaces naturels et des paysages.

Cette démarche de planification stratégique a interpellé plus de 1 200 personnes dans la région. Un certain nombre de défis auxquels fait face le secteur ont été identifiés et se sont matérialisés à travers une série de questions, dont quelques-unes sont indiquées ci-après :

- Comment tirer partie de la mondialisation de l'économie?
- Comment inciter les entreprises à innover et à utiliser les nouvelles technologies?
- Comment faire progresser les employés au sein des entreprises?
- Comment faire venir dans notre secteur une main-d'œuvre qualifiée et en quantité suffisante?
- Comment prendre en compte la segmentation des marchés?
- Comment aller chercher de nouveaux marchés?
- Comment les différents maillons de la filière peuvent-ils travailler ensemble au bénéfice du secteur, autant qu'à leur propre bénéfice?
- Comment intéresser les citoyens et les jeunes à des métiers porteurs d'avenir?
- Quelle politique de soutien à mettre en place pour les entreprises?
- Quels services-conseils développer?

La démarche a également permis de définir une vision commune du développement de ce secteur.

Vision du développement du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches

Faire du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches un secteur reconnu pour la qualité et le caractère distinct de ses produits, le dynamisme de ses entreprises et sa capacité à organiser son développement sur l'ensemble du territoire, dans un cadre de développement durable.

Les six axes de développement, qui ont été retenus comme autant de défis majeurs à relever par le secteur, portent sur l'adaptation des entreprises, la main-d'œuvre, la différenciation des produits, la qualité des liens d'affaires, la valorisation du secteur et l'organisation du soutien au secteur. Ces axes

représentent les enjeux sur lesquels les partenaires ont convenu de diriger prioritairement leurs efforts. Le tableau suivant présente les axes du PSA.

Tableau 3 : Les six axes de développement du PSA

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">AXE 1</p> <p>Augmenter la capacité d'adaptation des entreprises du secteur aux exigences actuelles et futures de l'environnement d'affaires.</p> |
| <p style="text-align: center;">AXE 2</p> <p>Accroître les compétences en gestion des ressources humaines et rendre disponible une main-d'œuvre qualifiée pour le secteur agricole et agroalimentaire.</p> |
| <p style="text-align: center;">AXE 3</p> <p>Augmenter la rentabilité des entreprises par la différenciation des produits agricoles et alimentaires de la région.</p> |
| <p style="text-align: center;">AXE 4</p> <p>Améliorer la qualité des liens d'affaires entre les producteurs, les transformateurs, les grossistes, les détaillants et les restaurateurs de la région.</p> |
| <p style="text-align: center;">AXE 5</p> <p>Valoriser les aspects économiques, sociaux et environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire auprès de la population de la Chaudière-Appalaches.</p> |
| <p style="text-align: center;">AXE 6</p> <p>Consolider et développer le soutien régional au secteur agricole et agroalimentaire.</p> |

Le PSA : un outil régional

Comme son nom l'indique, le PSA est d'abord un outil de développement à court terme. Cependant, les problématiques qu'il soulève, la vision et les stratégies qu'il propose, façonneront pour plusieurs années le paysage agricole et agroalimentaire de la région.

Une fois les orientations décidées pour cinq ans, les partenaires régionaux se sont entendus pour confier à la TACA le mandat de coordonner sa mise en œuvre. L'objectif était d'abord de faire travailler ensemble le plus grand nombre possible d'acteurs et de veiller à ce que tous les défis avancent de concert.

Afin de juger de la mobilisation régionale autour de la mise en œuvre du PSA et de l'ampleur des résultats atteint depuis septembre 2005, la CRÉ invite les membres de la CAAAQ à prendre connaissance des rapports d'activité et des

bilans annuels disponibles sur le site Web de la CRÉ au www.chaudiere-appalaches.qc.ca ainsi que sur le site Web de la TACA au www.taca.qc.ca.

Chapitre 2 : Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire : un levier du développement régional

Avec le dépôt de ce mémoire, la CRÉ tient d'abord à affirmer son appui au secteur agricole et agroalimentaire régional. Ce dernier doit être préservé, il doit aussi être encouragé dans son développement. Dans ce chapitre, la CRÉ expose les principes à la base de son appui.

2.1 Un secteur fort et fragile qui interpelle la société

Tout comme les crises récentes qu'ont traversées l'industrie du bois ou le secteur bovin, l'actualité régionale, comme l'a illustré le cas récent d'Olymel à Vallée-Jonction, montre combien les milieux ruraux du Québec sont fragiles. Il est donc légitime de s'interroger à l'effet que ces milieux ruraux québécois vivent peut-être la fin d'un modèle construit principalement autour de la mono-industrie, et autour de l'exploitation des ressources naturelles et des matières premières.

L'agriculture, comme secteur constitutif de ces milieux ruraux, traverse la même situation. Résumons-la en quelques mots : des produits en abondance qu'il faut écouler, des produits qui doivent toujours être moins chers pour le marché, des produits homogènes, voire identiques. La mondialisation des marchés, la segmentation de ces mêmes marchés, l'effet du transport des denrées alimentaires sur l'environnement, tout concourt à fragiliser notre agriculture et, par le fait même, les agriculteurs. Cette fragilité du secteur agricole devient donc un problème sociétal, dans le sens où la société québécoise n'a rien à gagner à ce que les milieux ruraux se dévitalisent toujours davantage.

Pour la CRÉ, les principes suivants sont à la base de sa réflexion sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région :

Principe 1 – Maintenir un secteur agricole et agroalimentaire fort

Le dynamisme de la région passe par le maintien d'un secteur agricole et agroalimentaire fort sur le territoire de la Chaudière-Appalaches.

Principe 2 – Consolider et diversifier les économies agricoles et agroalimentaires régionales

Il est essentiel de consolider les économies agricoles et agroalimentaires régionales en permettant le développement d'une diversité de modèles qui favorisent le maintien du tissu social et la vitalité de la région.

Principe 3 - Respecter les besoins et les spécificités des régions dans l'application des programmes et dans les interventions gouvernementales

Il est essentiel de moduler les interventions gouvernementales en fonction des besoins et des spécificités de la région.

2.2 Un équilibre nécessaire entre développement économique, social et environnemental

L'agriculture, en tant que secteur prédominant dans nos milieux ruraux, ne peut être absente du développement des territoires régionaux. Toutefois, tout développement futur du secteur agricole et agroalimentaire doit être réalisé dans une optique de développement durable. Comment mettre en valeur des écosystèmes cultivés pour alimenter correctement une population en croissance dont les besoins alimentaires sont de plus en plus variés tout en respectant la capacité de ces mêmes écosystèmes? Comment mieux soutenir le secteur agricole et agroalimentaire pour qu'il adopte plus de pratiques à la fois respectueuses de l'environnement, économiquement compétitives et soutenables pour les autres acteurs du développement? Comment nos entreprises agricoles peuvent-elles demeurer compétitives alors que certaines denrées provenant d'autres pays ne sont pas produites avec les mêmes exigences environnementales que les nôtres ? Comment privilégier des circuits plus courts entre producteurs et consommateurs ?

Principe 4 - Partager une vision commune du développement durable du secteur agricole et agroalimentaire

Le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire doit tenir compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ces enjeux doivent être discutés et partagés entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les consommateurs ainsi qu'entre les élus et les experts.

2.3 La gouvernance régionale du secteur agricole et agroalimentaire : le temps des alliances et la place de la concertation

Il fut un temps, comme plusieurs secteurs d'activité basés sur l'exploitation des ressources, où la classe agricole avait développé une vie centrée sur elle-même. Les temps ont changé et les modèles, autrefois forts, doivent évoluer pour que l'agriculture puisse prendre toute sa place dans l'économie régionale.

Le monde des affaires régional doit lui aussi s'ouvrir et faire une plus large place à l'agriculture. Des premiers gestes semblent vouloir s'initier en ce sens. Ils doivent être encouragés et multipliés pour affermir des liens nécessaires à tous. Faire seul rend fragile, faire ensemble renforce.

Dans certaines productions, une approche par filière favorise le lien entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs. Pour que cette approche profite à l'ensemble de la région, elle doit cependant permettre une répartition de la richesse à chaque maillon de la chaîne de valeur. Le succès d'une filière est tributaire du succès de chacun de ses maillons et ultimement du choix fait par le consommateur en achetant le produit de la filière.

Principe 5 - Reconnaître, consolider et développer l'approche par filière dans l'industrie agroalimentaire

Le développement des liens entre les différents maillons de la filière agroalimentaire est nécessaire pour assurer l'avenir du secteur. Cette approche permet d'augmenter la transformation en région des produits de la Chaudière-Appalaches et de faire bénéficier, à l'ensemble des communautés, les retombées économiques et sociales qu'apporte cette industrie.

Les résultats d'un sondage réalisé en novembre 2006 dans le cadre du PSA, et qui porte sur la perception des citoyens de la Chaudière-Appalaches concernant le secteur agroalimentaire, montrent que la population de la région a une image fort positive de l'agriculture :

- 90 % des personnes interrogées considèrent que les relations entre les agriculteurs et le reste de la population sont bonnes.
- Pour 95 % des personnes interrogées, il est important d'acheter des produits régionaux.
- Près de 8 répondants sur 10 estiment que les producteurs de la région pratiquent une agriculture respectueuse de l'environnement.
- 75 % des personnes interrogées reconnaissent que l'activité agricole contribue au développement social des différentes localités de la Chaudière-Appalaches et la même proportion de gens reconnaissent l'impact de l'agriculture sur le maintien des services dans certaines localités.

La méthodologie utilisée et les faits saillants des principaux résultats sont produits en annexe. La CRÉ retient de ces résultats qu'il faut utiliser judicieusement ce capital de sympathie pour accroître les liens entre le monde agricole, celui des affaires et les consommateurs.

Principe 6 - Impliquer les citoyens dans le développement du secteur

Le développement du secteur agricole et agroalimentaire passe par la valorisation du secteur, par la mise en place de mécanismes de concertation visant une meilleure cohabitation ainsi que par une plus grande solidarité entre la population de la région et son agriculture.

Enfin, que ce soit par rapport aux enjeux de santé publique ou du développement territorial, que ce soit pour des raisons historiques ou pour son importance dans notre région, le secteur agroalimentaire est au cœur de tous les grands sujets d'avenir qui s'invitent dans les débats politiques du moment. Ces enjeux complexes exigent de coordonner les actions de plusieurs sphères d'activité, il faut donc prévoir des lieux de concertation de qualité.

Au plan agroalimentaire, la TACA a démontré son utilité et son efficacité en permettant de mobiliser les forces régionales. Elle s'est positionnée dans la région pour favoriser une réponse rapide aux évolutions des tendances et des demandes du marché par la création de liens d'affaires entre les maillons de la chaîne agroalimentaire.

Principe 7 - Soutenir efficacement la concertation régionale

Le développement du secteur agricole et agroalimentaire repose sur des mécanismes de concertation représentatifs du milieu, pourvus des ressources humaines et financières nécessaires à leur efficacité.

Chapitre 3 : Éléments pour une politique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le monde change et les attentes de la société également; partant de là, nous devons orienter les outils politiques de façon à appuyer les entreprises dans le développement de produits et services renouvelés.

Tel que mentionné précédemment, la CRÉ désire donc émettre, à l'intention des commissaires de la CAAAQ, une série de recommandations qui visent à établir les bases d'une politique de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec.

La CRÉ croit également, quelle que soit l'ampleur de cette politique future, que celle-ci devra présenter et soutenir la recherche et l'énoncé de solutions « régionales ».

Les acteurs régionaux s'attendent à plus de souplesse dans la modulation des programmes de développement. Ils y sont prêts. Les solutions à mettre en place devront être issues de la concertation régionale des acteurs et permettront de consolider cette même concertation.

Maintenir l'expertise et développer de nouveaux services dans les régions

La région de la Chaudière-Appalaches est reconnue pour ses capacités de production et de transformation alimentaire et pour son importante contribution dans la balance commerciale québécoise. Même si notre région est à proximité de la seule institution francophone universitaire spécialisée en agroalimentaire en Amérique du Nord, elle constate un vide notoire quant à la présence d'organismes de soutien à l'innovation et à la recherche dans ce domaine. La présence de telles équipes suscite davantage la créativité des entrepreneurs et permet d'engendrer la vitalisation économique tant souhaitée localement. Bref, le maintien des services experts en région et le développement de nouveaux services, pour renforcer les transferts technologiques dans les entreprises, s'avèrent prioritaires pour notre région, confrontée à la mondialisation et l'ouverture des frontières.

Quelques centres collégiaux de transferts technologiques, tels que Transbiotech, Oléotek et le SITTE, sont actuellement présents en Chaudière-Appalaches et travaillent en collaboration avec certaines entreprises agroalimentaires. D'autres centres spécialisés, en provenance des autres régions, doivent également être en mesure de mieux desservir nos entreprises innovantes et les accompagner scientifiquement (AGRINOVA, Cintech agroalimentaire, l'ITA, etc.).

De plus, des initiatives structurantes comme le CIME (compétences, innovation, marché des entreprises), mise en place par la Société de Développement Économique Mariverain désirant soutenir davantage l'agriculture et l'agroalimentaire, pourraient être plus efficaces si elles étaient mieux accompagnées par les politiques gouvernementales sectorielles (projet ACCORD, politique de développement régional, etc.).

En 2007, une politique de développement agricole et agroalimentaire doit donc prendre en compte cet enjeu majeur que constitue l'accès au savoir et aux connaissances scientifiques.

RECOMMANDATION 1 – MAINTENIR L'EXPERTISE ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES DANS LES RÉGIONS

La CRÉ recommande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire permette aux régions d'exercer un rôle prépondérant dans la chaîne d'innovation en maintenant l'expertise présente et en permettant de développer de nouveaux services correspondant aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire en innovation et en recherche à tous les niveaux de la filière, y compris dans le développement de produits, la distribution et l'accès au marché.

Reconnaître et valoriser la multifonctionnalité du territoire

À l'heure où le développement durable envahit tous les discours, les producteurs agricoles sont trop modestes sur les réponses locales et concrètes qu'ils apportent à ces enjeux globaux. La valorisation des espaces par des productions adaptées aux potentialités agronomiques, le pouvoir épurateur des sols, le compostage de nombreux déchets verts, l'entretien de territoires en faveur de la biodiversité, sont autant de contributions irremplaçables à mettre à l'actif des producteurs agricoles. Ajoutons encore le rôle irremplaçable de l'agriculteur comme architecte du paysage, lequel paysage est ensuite « consommé » par les citoyens, touristes ou résidents, qui en font un élément fondamental de leur vie. Sans compter tous les débouchés non alimentaires potentiels de la biomasse qui représentent un véritable intérêt environnemental : les biocarburants bien sûr, mais aussi tous les produits de la chimie verte pour l'industrie ou la grande consommation.

RECOMMANDATION 2 – RECONNAÎTRE ET VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DU TERRITOIRE

La CRÉ recommande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse explicitement les multiples contributions du secteur agricole et agroalimentaire lors de la production de biens et de services. Celles-ci n'étant pas toujours marchandes, la politique devra assurer aux producteurs une juste rétribution pour ces biens et services.

Responsabiliser le consommateur et l'impliquer dans la mise en oeuvre des solutions

Un consommateur responsable, c'est d'abord un consommateur perçu et respecté dans sa capacité de discernement. Un consommateur responsable, c'est aussi un consommateur perçu et respecté comme un partenaire d'affaires. Souvent exigeant, parfois contradictoire, mais toujours à impliquer dans la recherche de solutions.

Les consommateurs doivent donc être partie prenante du développement agroalimentaire auquel le Québec doit aujourd'hui souscrire. Autrement dit, la nouvelle politique agroalimentaire ne doit plus être conçue pour les consommateurs, mais bien avec les consommateurs. Ces derniers doivent donc être interpellés directement dans trois dimensions particulières, soit :

- Le lien alimentation et santé. Les méfaits de la mal-bouffe ne sont plus, aujourd'hui, à démontrer. Les coûts sociaux et humains sont connus et pèsent toujours davantage sur les équilibres financiers de la province. Une réelle information doit être mise en place, avec des moyens importants et récurrents, si l'on veut des effets à court et long termes sur les habitudes alimentaires des québécois.
- Le lien alimentation et protection de l'environnement. Là encore, les effets néfastes de la circulation effrénée des aliments sur l'état de la planète ne sont plus à démontrer. Des indices sont publiés sur le coût énergétique des aliments arrivant de partout au monde. Cette information doit être approfondie et renforcée pour aider chacun des consommateurs à prendre conscience de l'importance des gestes quotidiens.
- Le lien alimentation et développement régional. Le maintien des circuits courts dans les filières agroalimentaires et la sensibilisation du consommateur à acheter localement contribuent à la vitalité des régions. Pour que le consommateur puisse poser un geste responsable, il faut encourager la création de coopératives d'acheteurs et il faut davantage systématiser la publicité et l'étiquetage des produits régionaux. Que ces produits soient originaires du terroir d'un artisan ou des grandes productions, ils permettent tous de dynamiser l'économie d'une région et de maintenir ainsi que de développer les services à la population.

RECOMMANDATION 3 – RESPONSABILISER LE CONSOMMATEUR ET L'IMPLIQUER DANS LA MISE EN OEUVRE DES SOLUTIONS

La CRÉ demande aux commissaires de recommander au gouvernement d'accentuer la responsabilisation des consommateurs, notamment en supportant les programmes scolaires en lien avec la santé, l'alimentation et l'environnement et de favoriser les initiatives nationales privilégiant l'achat local ainsi que les programmes de sensibilisation destinés aux consommateurs.

Maintenir des services gouvernementaux en région

Il est nécessaire de pouvoir compter sur des effectifs professionnels suffisant dans les régions du Québec pour, d'une part, être en mesure d'accompagner les entreprises dans leurs besoins de développement et, d'autre part, de pouvoir appliquer et contrôler les règlements en vigueur.

Le maintien des services et des effectifs gouvernementaux en région permet de soutenir les régions productrices de denrées alimentaires et se préoccuper du développement régional en protégeant adéquatement l'environnement.

RECOMMANDATION 4 – MAINTENIR DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX EN RÉGION

La CRÉ demande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse la nécessité d'allouer les ressources nécessaires aux directions régionales pour qu'elles puissent jouer un rôle de facilitateur et d'accompagnateur actif auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Depuis quelques années, le secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches doit composer avec un nombre croissant de contraintes liées à un environnement d'affaires de plus en plus exigeant sur les plans commerciaux, réglementaires et technologiques. Dans ce contexte, la plupart des dirigeants d'entreprises du secteur doivent faire face à un défi d'adaptation important pour assurer la pérennité et le développement de leur entreprise. Cette situation présente également de multiples occasions d'améliorer les façons de faire des entreprises et de les rendre plus performantes.

Il est donc nécessaire d'encourager les entreprises désireuses d'augmenter leur capacité d'adaptation aux exigences actuelles et futures de l'environnement d'affaire.

RECOMMANDATION 5 – SOUTENIR ET ENCOURAGER LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION

La CRÉ demande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse l'importance de maintenir et de bonifier les programmes permettant de favoriser l'implantation, dans les entreprises du secteur, de technologies et de méthodes qui visent une meilleure gestion de la qualité et une augmentation de la productivité.

Assurer la pérennité des acquis issus de la concertation

Alors que l'économie, au plan international, donne aux entreprises transnationales un avantage concurrentiel difficile à contrer et que l'influence politique des gouvernements nationaux s'en trouve amoindrie, la mobilisation régionale se présente comme une possibilité de rééquilibrage des forces en présence.

Le regroupement des forces de développement autour d'un projet régional, par les maillages, les partenariats, les ententes de collaboration entre divers organismes, favorisent l'émergence de nouvelles initiatives et stimulent la dynamique économique. Les organismes régionaux de concertation ont un rôle stratégique à

jouer dans cette mobilisation. La réalisation et la mise en œuvre du PSA par la TACA en est un exemple probant.

Faire vivre la concertation de l'ensemble d'une filière requiert énergie et durée. Les tables régionales de concertation agroalimentaire doivent donc disposer de ressources humaines et financières leur permettant de mobiliser les acteurs régionaux et de favoriser la création de liens d'affaires entre les maillons de la chaîne agroalimentaire.

RECOMMANDATION 6 - ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ACQUIS DE LA CONCERTATION

La CRÉ demande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse la nécessité que soient octroyées aux Tables régionales les ressources humaines et financières qui permettent à celles-ci de réaliser pleinement leurs mandats et qu'elles bénéficient d'ententes de développement à moyen terme.

Conclusion

Plusieurs autres thèmes, en lien avec le développement régional, auraient pu être abordés dans ce mémoire. Les problématiques associées à la relève, au maintien des exploitations agricoles sur le territoire et aux difficultés de transférer ou de démarrer de nouvelles exploitations agricoles sont elles aussi préoccupantes. D'autres organisations de la région et de l'ensemble du Québec les aborderont.

La CRÉ souhaite néanmoins que les quelques réflexions présentées dans ce mémoire puissent aider la Commission à cheminer dans ses travaux.

Enfin, nous souhaitons que cette importante réflexion collective permette de définir une vision partagée de l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire québécois et que celle-ci favorise, dans une perspective de développement durable, l'essor des régions et du Québec en entier.

Références

Toutes les références sont disponibles sur le site de la CRÉ :

www.chaudiere-appalaches.qc.ca

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS de la CHAUDIÈRE-APPALACHES (2006),
Plan stratégique régional 2002-2007, 42 pages.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS de la CHAUDIÈRE-APPALACHES (2006),
Profil socioéconomique de la Chaudière-Appalaches.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS de la CHAUDIÈRE-APPALACHES (2005),
Planification stratégique du secteur agricole et agroalimentaire 2005-2010.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS de la CHAUDIÈRE-APPALACHES (2006),
Sondage sur la perception des citoyens de la Chaudière-Appalaches – Faits
saillants.

ANNEXE 1

Sommaire des recommandations

RECOMMANDATION 1 – MAINTENIR L’EXPERTISE ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES DANS LES RÉGIONS

La CRÉ recommande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire permette aux régions d’exercer un rôle prépondérant dans la chaîne d’innovation en maintenant l’expertise présente et en permettant de développer de nouveaux services correspondant aux besoins du secteur agricole et agroalimentaire en innovation et en recherche à tous les niveaux de la filière, y compris dans le développement de produits, la distribution et l’accès au marché.

RECOMMANDATION 2 – RECONNAÎTRE ET VALORISER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DU TERRITOIRE

La CRÉ recommande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse explicitement les multiples contributions du secteur agricole et agroalimentaire lors de la production de biens et de services. Celles-ci n’étant pas toujours marchandes, la politique devra assurer aux producteurs une juste rétribution pour ces biens et services.

RECOMMANDATION 3 - RESPONSABILISER LE CONSOMMATEUR ET L’IMPLIQUER DANS LA MISE EN OEUVRE DES SOLUTIONS

La CRÉ demande aux commissaires de recommander au gouvernement d’accentuer la responsabilisation des consommateurs, notamment en supportant les programmes scolaires en lien avec la santé, l’alimentation et l’environnement et de favoriser les initiatives nationales privilégiant l’achat local ainsi que les programmes de sensibilisation destinés aux consommateurs.

RECOMMANDATION 4 – MAINTENIR DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX EN RÉGION

La CRÉ demande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse la nécessité d’allouer les ressources nécessaires aux directions régionales pour qu’elles puissent jouer un rôle de facilitateur et d’accompagnateur actif auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires.

RECOMMANDATION 5 – SOUTENIR ET ENCOURAGER LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION

La CRÉ demande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse l'importance de maintenir et de bonifier les programmes permettant de favoriser l'implantation, dans les entreprises du secteur, de technologies et de méthodes qui visent une meilleure gestion de la qualité et une augmentation de la productivité.

RECOMMANDATION 6 – ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ACQUIS DE LA CONCERTATION

La CRÉ demande aux commissaires que la future politique agricole et agroalimentaire reconnaisse la nécessité que soient octroyées aux Tables régionales les ressources humaines et financières qui permettent à celles-ci de réaliser pleinement leurs mandats et qu'elles bénéficient d'ententes de développement à moyen terme.

ANNEXE 2

Liste des membres du conseil d'administration au 22 mars 2007

Membre du comité exécutif

| | | |
|----------------------------|-----------------|---|
| M. Réal Laverdière | Président | Préfet de la MRC de L'Islet |
| Mme Danielle Roy Marinelli | Vice-Présidente | Mairesse de Lévis |
| M. Harold Guay | Secrétaire | Maire de Sainte-Marie |
| Mme Hélène Faucher | Trésorière | Préfet de la MRC de L'Amiante |
| M. Roger Carette | Administrateur | Maire de Saint-Georges |
| M. Russell Gilbert | Administrateur | Représentant du Groupe-conseil Culture, loisir, sport et tourisme |
| M. Jean-Denis Morin | Administrateur | Représentant du Groupe-conseil Agriculture et agroalimentaire |

Membres du conseil d'administration

➤ *Élus municipaux*

| | |
|------------------------|---|
| M. François Barret | Maire de Saint-Lambert-de-Lauzon |
| M. Jean-Pierre Bazinet | Conseiller de Lévis |
| M. Luc Berthold | Maire de Thetford Mines |
| M. Hervé Blais | Préfet de la MRC de Bellechasse |
| M. Jean-Guy Bolduc | Maire de Beauceville |
| M. Jean-Guy Breton | Maire de Lac-Etchemin |
| M. Yvon Bruneau | Maire de Saint-Henri |
| M. Marcel Catellier | Préfet de la MRC de Montmagny |
| M. Michel Cliche | Maire de Saint-Joseph-de-Beauce |
| Mme Marlène Demers | Mairesse de Saint-Patrice-de-Beaurivage |
| M. Jean-Guy Desrosiers | Maire de Montmagny |
| M. Jean-Pierre Dubé | Maire de Saint-Jean-Port-Joli |
| M. Yvon Jolicoeur | Maire de Disraëli |
| M. André Labbé | Préfet de la MRC de Robert-Cliche |
| Mme Anne Ladouceur | Conseillère de Lévis |
| M. Richard Lehoux | Préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce |
| M. Luc Lemieux | Préfet de la MRC de Beauce-Sartigan |
| M. Hector Provençal | Préfet de la MRC des Etchemins |
| M. Maurice Sénécal | Préfet de la MRC de Lotbinière |

➤ *Représentants de groupes-conseils*

| | |
|----------------------|--|
| Mme Julie Champagne | Représentante du Groupe-conseil Famille |
| M. Raymond Cimon | Représentant du Groupe-conseil Milieu forestier |
| Poste vacant | Représentante du Groupe-conseil Santé |
| Mme Yolande Lépine | Représentante du Groupe-conseil Développement social et communautaire |
| M. Guy Lessard | Représentant du Groupe-conseil Développement durable |
| M. Philippe Mailloux | Représentant du Groupe-conseil Développement des entreprises et innovation |
| M. Sylvain Millaire | Représentant du Groupe-conseil Formation de la main-d'œuvre |
| M. Daniel Rouse | Représentant du Groupe-conseil Éducation |
| Deux postes vacants | |

Membres du conseil d'administration sans droit de vote

| | |
|---------------------|--|
| M. Janvier Grondin | Député de Beauce-Nord |
| Mme Diane Leblanc | Députée de Beauce-Sud |
| M. Laurent Lessard | Député de Frontenac et Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches |
| M. Norbert Morin | Député de Montmagny – L'Islet |
| M. Marc Picard | Député des Chutes-de-la-Chaudière |
| Mme Sylvie Roy | Députée de Lotbinière |
| Mme Carole Théberge | Députée de Lévis |
| Mme Dominique Vien | Députée de Bellechasse |

ANNEXE 3

Méthodologie et faits saillants de l'enquête sur les perceptions de la population de la Chaudière-Appalaches sur le positionnement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région.

Enquête concernant les perceptions de la population de la région
Chaudière-Appalaches sur le positionnement de l'agriculture
et de l'agroalimentaire dans la région

Rapport de recherche

Dossier 17.3006H

Octobre 2006

Impact Recherche MARKETING ET COMMUNICATION

Methodologie

- Le présent rapport contient l'analyse des résultats obtenus à la suite du sondage téléphonique réalisé par la firme Impact Recherche pour le Comité régional sur l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches représenté par la Fédération de l'UPA de la Beauce. Les partenaires de ce projet sont la Fédération de l'UPA de la Beauce et les fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse et de Lotbinière-Mégantic, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches.
- Cette étude est reliée à la mise en place d'un plan stratégique régional qui vise à faire du secteur agricole et agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches un secteur reconnu pour la qualité et le caractère distinct de ses produits, le dynamisme de ses entreprises et sa capacité à organiser son développement sur l'ensemble du territoire, dans un cadre de développement durable. Le sondage a été réalisé pour aider les partenaires à mieux cibler les interventions futures dans ce domaine.
- L'étude a été réalisée auprès des habitants de la région âgés de 18 ans et plus. Pour s'assurer d'une bonne représentativité de toutes les MRC, nous avons utilisé la méthode des quotas. Les entrevues téléphoniques ont eu lieu du 16 au 25 octobre 2006. Elles ont été effectuées à l'aide du logiciel Interviewer en semaine entre 16h et 21h30 et la fin de semaine entre 11h et 17h, à moins d'un rendez-vous demandé par le répondant. La durée moyenne des entrevues est de 13 minutes.
- Au total, 606 personnes choisies de manière aléatoire ont été interrogées. Cette taille d'échantillon permet d'extrapoler les résultats généraux avec une marge d'erreur de $\pm 4,0$ %, et ce, dans un intervalle de confiance de 95 % (19 fois sur 20). Les résultats par zone (voir découpage des zones A et B dans la section sur le profil des répondants) sont quant à eux extrapolables avec une marge d'erreur de $\pm 5,7$ %. Pour ce qui est des résultats par MRC, ils permettent de voir les tendances mais doivent être interprétés avec plus de prudence étant donné le faible échantillon (environ 60 répondants par MRC). La marge d'erreur pour ces derniers résultats est de $\pm 12,7$ %.
- Le questionnaire, qui est présenté en annexe, a été élaboré par Impact Recherche en collaboration avec le client et a été approuvé par celui-ci avant le début de la collecte de données. Un pré-test téléphonique a été réalisé auprès de 24 personnes le 12 et 13 octobre pour s'assurer de sa bonne compréhension.
- Le traitement statistique des résultats a été réalisé avec le programme Wincross PC. Ce logiciel a l'avantage de dégager les résultats statistiquement significatifs selon les sous-groupes de répondants.

PSAA-Chaudière-App. Dossier 17.3006H - Octobre 2006

Impact Recherche MARKETING ET COMMUNICATION

Profil des répondants

Impact Recherche MARKETING ET COMMUNICATION

Profil des répondants par MRC

➢ Voici la répartition de notre échantillon de répondants en fonction de leur localisation géographique. Le premier tableau présente le détail avant la pondération et le deuxième tableau présente le détail après la pondération.

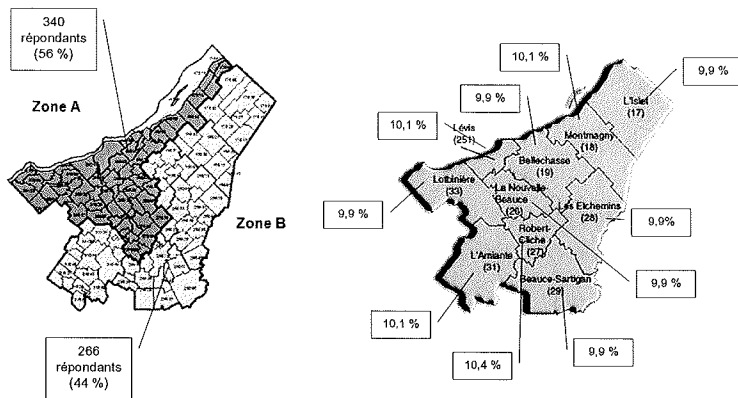
| Total (n=606) | | |
|--------------------------------------|------------|------|
| Répartition <u>avant</u> pondération | répondants | % |
| MRC L'Islet | 60 | 9,9 |
| MRC Montmagny | 61 | 10,1 |
| MRC Bellechasse | 60 | 9,9 |
| MRC La Nouvelle Beauce | 60 | 9,9 |
| MRC Robert-Cliche | 63 | 10,4 |
| MRC Les Etchemins | 60 | 9,9 |
| MRC Beauce-Sartigan | 60 | 9,9 |
| MRC L'Amiante | 61 | 10,1 |
| MRC Lotbinière | 60 | 9,9 |
| Nouvelle ville de Lévis | 61 | 10,1 |
| TOTAL ZONE A | 340 | 56 % |
| TOTAL ZONE B | 266 | 44 % |

| Total (n=612) | | |
|--------------------------------------|------------|------|
| Répartition <u>après</u> pondération | répondants | % |
| MRC L'Islet | 30 | 5,0 |
| MRC Montmagny | 36 | 5,9 |
| MRC Bellechasse | 55 | 8,9 |
| MRC La Nouvelle Beauce | 48 | 7,9 |
| MRC Robert-Cliche | 30 | 5,0 |
| MRC Les Etchemins | 30 | 5,0 |
| MRC Beauce-Sartigan | 79 | 12,9 |
| MRC L'Amiante | 67 | 10,9 |
| MRC Lotbinière | 42 | 6,9 |
| Nouvelle ville de Lévis | 194 | 31,7 |
| TOTAL ZONE A | 381 | 62 % |
| TOTAL ZONE B | 231 | 38 % |

➢ La pondération permet de rendre, après la collecte, le poids réel de chaque MRC en fonction de la population qui l'habite. Ainsi, la ville de Lévis pour qui les répondants constituaient 10 % de l'échantillon s'est vu donner plus de poids (31,7 %).

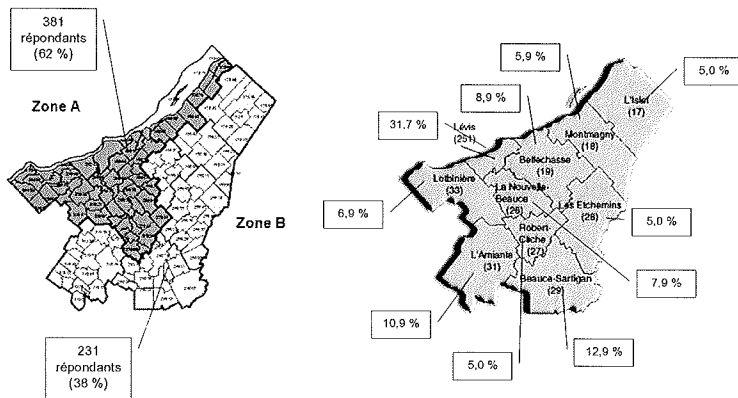
Profil des répondants par MRC

Résumé AVANT la pondération



Profil des répondants par MRC

Résumé APRÈS la pondération



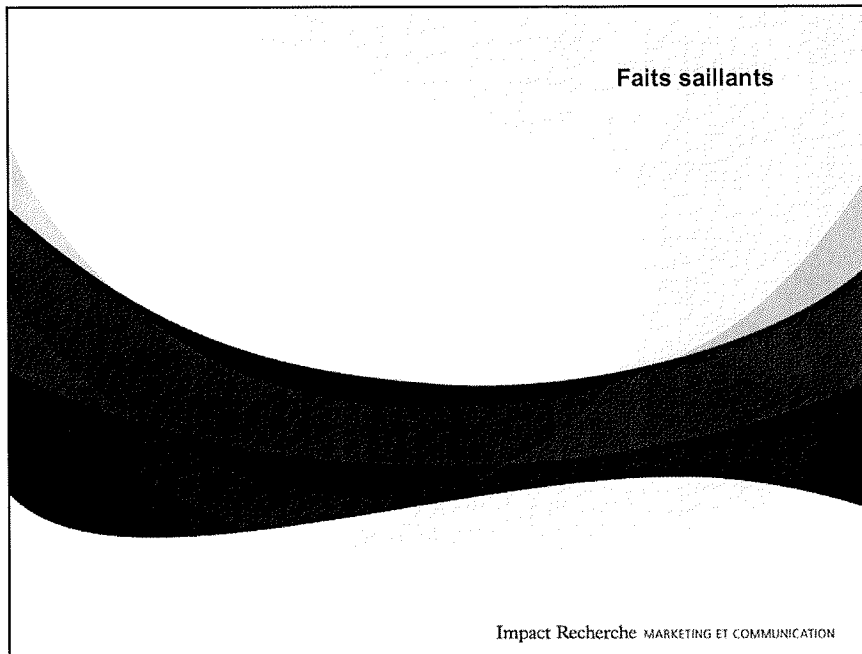
Profil des répondants (autres critères)

| Total pondéré (n=612) | |
|--|--------|
| Travailleur du domaine (Q29) | |
| Travaille dans le secteur agricole | 6 % |
| Travaille dans l'industrie agroalimentaire | 4 % |
| Travaille dans les deux secteurs | 1 % |
| Ne travaille pas dans les secteurs | 89 % |
| Entourage (Q30) | |
| Travaille dans les secteurs | 52 % |
| Ne travaille pas dans les secteurs | 48 % |
| Âge des répondants (Q31) | |
| 18 à 24 ans | 4 % |
| 25 à 34 ans | 17 % |
| 35 à 44 ans | 23 % |
| 45 à 54 ans | 25 % |
| 55 à 64 ans | 17 % |
| 65 à 69 ans | 8 % |
| 70 ans et plus | 6 % |
| Moyenne d'âge des répondants | 47 ans |

| Total pondéré (n=612) | |
|--|------|
| Niveau d'études (Q32) | |
| Primaire ou moins | 7 % |
| Secondaire | 45 % |
| Collégial | 24 % |
| Universitaire | 21 % |
| Autre | 3 % |
| État civil (Q33) | |
| Célibataire | 21 % |
| Marié(e) / en couple | 59 % |
| Séparé(e) / divorcé(e) | 12 % |
| Veuf(ve) | 6 % |
| Autres situations | 2 % |
| Enfants mineurs à la maison (Q34) | |
| Oui | 34 % |
| Non | 65 % |
| Ne répond pas | 1 % |

Profil des répondants (autres critères)

| Total pondéré (n=612) | |
|---|-----------|
| Occupation (Q35) | |
| Au travail | 61 % |
| Aux études | 4 % |
| Sans emploi / recherche d'emploi | 3 % |
| Au foyer | 9 % |
| À la retraite | 19 % |
| Autres situations | 4 % |
| Revenus annuels bruts du foyer (Q36) | |
| Moins de 20 000 \$ | 15 % |
| Entre 20 000 et 30 000 \$ | 14 % |
| Entre 30 000 et 45 000 \$ | 21 % |
| Entre 45 000 et 60 000 \$ | 15 % |
| Entre 60 000 et 80 000 \$ | 8 % |
| 80 000 \$ et plus | 8 % |
| Ne répond pas | 19 % |
| Revenu moyen | 42 153 \$ |
| Sexe des répondants (Q38) | |
| Homme | 42 % |
| Femme | 58 % |



Faits saillants

Vision générale du secteur

- * Les habitants de la Chaudière-Appalaches pensent que 37 % des emplois de la région sont reliés au domaine agricole et agroalimentaire.
- * Pour la grande majorité de la population, les agriculteurs sont des gens qui travaillent fort. Ce sont aussi des gens d'affaires et des gestionnaires autant que des personnes qui font un travail manuel et technique.
- * 90 % des personnes interrogées considèrent que les relations entre les agriculteurs et le reste de la population sont bonnes.
- * Pour la grande majorité des gens, les fermes de la région sont de tailles moyennes et produisent principalement du lait, suivi des productions de porcs et de bœufs. À ce sujet, la population pense qu'environ les deux-tiers des fermes appartiennent à des familles et un tiers à des corporations.
- * Globalement, la moitié de la population estime qu'il y a des inconvénients à vivre près d'une ferme (mauvaises odeurs) mais également des avantages (être à proximité de produits frais).

Implication de la population

- * Un tiers de la population a participé, au cours de la dernière année, à des portes ouvertes organisées dans les fermes de la région. Les visiteurs sont surtout des personnes qui vivent à proximité des fermes ou qui ont de l'entourage dans le domaine. Il s'agit aussi de consommateurs de produits régionaux. En fait, ce sont généralement des personnes qui sont déjà « sensibles » au secteur. Elles ont également une meilleure image des agriculteurs et de leur métier.
- * Les deux-tiers des gens disent consommer des produits issus de la région et à peu près la même proportion dit en trouver facilement dans leur épicerie.
- * Pour 95 % des personnes interrogées, il est important d'acheter des produits régionaux.

PSAA-Chaudière-A12 - Dossier 17/05/04 - Octobre 2006
Impact Recherche MARKETING ET COMMUNICATION 10

Faits saillants

Implication de la population (suite)

- * En achetant des produits régionaux, les trois-quarts des gens ont l'impression de faire une action écologique.
- * Plus de 8 personnes sur 10 considèrent aussi poser un geste favorable au développement social de la région et aider la création d'emploi en le faisant

À propos de l'environnement

- * Près de 8 répondants sur 10 estiment que les producteurs de la région pratiquent une agriculture respectueuse de l'environnement.
- * D'ailleurs, 6 personnes sur 10 pensent que la situation s'est améliorée concernant la protection de l'eau et de l'air.
- * Pourtant, certains sujets restent sensibles et préoccupent la population. Ainsi, 8 personnes sur 10 se disent inquiètes face à l'utilisation des pesticides et à l'utilisation d'engrais chimiques dans les cultures. Environ 7 personnes sur 10 se soucient également de l'utilisation des OGM dans les aliments ou encore d'hormones de croissance ou d'antibiotiques dans certains élevages.
- * Généralement, les personnes les plus inquiètes sont les plus scolarisées, les personnes âgées de 45 à 54 ans et celles qui ont des revenus moyens.

Faits saillants

Perspectives d'emplois

- * Concernant les perspectives d'emploi, elles sont bonnes dans le domaine agricole pour 7 personnes sur 10 et dans le domaine agroalimentaire pour 8 personnes sur 10.
- * D'ailleurs, plus de 7 personnes sur 10 encourageraient leur enfant si celui-ci souhaitait devenir agriculteur.

Impact économique

- * 75 % des personnes interrogées reconnaissent que l'activité agricole contribue au développement social des différentes localités de la Chaudière-Appalaches et la même proportion de gens reconnaissent l'impact de l'agriculture sur le maintien des services dans certaines localités.
- * Finalement, pour développer le secteur, un peu plus de 7 personnes sur 10 sont favorables à l'arrivée d'immigrants.